

dispositif lausannois toxicomanie la concertation débouche sur des mesures concrètes

Après le refus populaire d'un dispositif intégrant un local d'injection, professionnels et politiques ont pu trouver des solutions concertées en faveur de la population toxicomane et marginale lausannoise. Cette concertation débouche aujourd'hui sur trois propositions concrètes de la Municipalité: la mise sur pied d'un bistrot social, de programmes d'occupation, ainsi que d'actions de prévention et de médiation à la Riponne.

En mars 2008, les *Assises de la toxicomanie*, organisées par la Ville de Lausanne et réunissant les professionnels des dépendances, recensaient, au niveau communal et cantonal, les besoins en matière d'accompagnement de la population toxicomane et marginale. Ont suivi, en juin 2008, les *Etats généraux de la toxicodépendance*, organisés conjointement par le Canton et la Ville, où partis politiques et professionnels ont échangé sur des actions concertées à mettre en place. Aujourd'hui, trois mesures concrètes sont proposées, reprenant en partie les propositions du postulat Longchamp & consorts.

trois mesures pour améliorer le dispositif lausannois

Sur la base des débats qui ont eu lieu, une série de mesures sont envisagées pour améliorer le dispositif destiné à la population toxicomane et marginale lausannoise, et sont proposées par la Municipalité :

- **Pérenniser un lieu d'accueil ouvert toute l'année à la rue César-Roux 16**, sous la forme d'un bistrot social, afin de contribuer au délestage de la place de la Riponne, et d'offrir aux marginaux et toxicodépendants un abri ainsi qu'un accueil. Ouvert six jours par semaine, du lundi au samedi, de 10h à 20h, celui-ci sera soumis aux règles strictes de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB). Aucun trafic et consommation de psychotropes n'y seront autorisés. Le bistrot proposera des boissons avec ou sans alcool (sans alcool fort) et une petite restauration. D'une capacité de 40 places à l'intérieur, il pourra également accueillir 30 personnes sur sa terrasse, notamment les fumeurs. Une convention avec la police règlera les modalités opérationnelles de son intervention hors les murs. La gestion du bistrot social sera confiée à une association à créer, mandatée par la Ville ; elle sera assurée par 6 personnes, soit une gérante et cinq intervenants sociaux (dont 3 EPT d'Uniset et 2 EPT de la Fondation du Levant financés par le Canton). Une commission consultative rassemblant toutes les personnes concernées, en particulier les habitants du quartier, sera également mise sur pied.
- **Mener à la Riponne des actions de détection précoce, de prévention et de médiation avec les commerçants, par un travail social de rue.** L'existence du bistrot social ne peut résoudre à lui seul le problème du rassemblement des marginaux sur la place publique. Sur mandat municipal, l'unité Rel'aids de l'Association du Relais sera présente à la Riponne, quatre demi-journées par semaine, en particulier les jours de marché. Ces travailleurs de rue auront un rôle d'accompagnement et de suivi social, ainsi qu'un rôle de médiation avec les commerçants de la place. La police assurera sa présence et interviendra en cas de perturbations de l'ordre public, comme elle le fait actuellement.

-
- 
- **Coordonner les programmes d'occupation existants et développer un programme spécifique pour les personnes présentes à la Riponne.** Les personnes toxicodépendantes et marginales, souvent désœuvrées et sans travail, se disent prêtes à exercer des activités socialement utiles. Partant de ce constat, la Municipalité souhaite les intégrer davantage dans les programmes d'activités proposés par différentes structures (Caritas-Vaud, l'Eveil, Sport'Ouverte, etc.) et créer un programme ad hoc pour et avec les usagers de la Riponne. La coordination de ces programmes sera assurée par un-e responsable (1 poste Uniset), les structures proposant des mesures occupationnelles étant subventionnées pour leurs prestations.

coût et pilotage des projets

L'utilisation des structures existantes et la coordination des projets permettront de maintenir des coûts relativement bas pour l'ensemble des mesures proposées : les subventions supplémentaires à prévoir au budget communal s'élèveront à 275'000 francs par an. Pour 2009, un crédit spécial de fonctionnement de 339'000 francs sera nécessaire pour assurer ces nouvelles prestations dès le printemps, incluant les coûts d'installation du bistrot social et l'évaluation des projets. Pour piloter et superviser ce nouveau dispositif, la Municipalité souhaite créer une délégation municipale à la toxicomanie, composée des directeurs de la sécurité sociale et de l'environnement, de la sécurité publique et des sports ainsi que des travaux.

La direction de la sécurité sociale
et de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire:

- **Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00**
- **Michel Cornut, chef du service social, tél. 021 315 76 10**

Le préavis n° 2009-3 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 28 janvier 2009